DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Australie | Autorisation eVisitor

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et avoir une **validité couvrant les dates du séjour** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre Autorisation eVisitor soit délivrée par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité : **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**

☑ **2 réponses (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**

1/ Quel est le motif de votre voyage (Tourisme ou Affaires)

2/ Quelle est votre situation matrimoniale ? au choix parmi les réponses possibles suivantes :
- Jamais marié(e)
- Marié(e)
- Divorcé(e)
- Veuf / Veuve

☑ ***Attention :*** Cette autorisation permet de réaliser du tourisme ou des affaires sur place, mais pas d'effectuer un travail, ni des études, ni un stage.

☑ ***Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS éligibles au eVisitor :*** Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE dans votre email d'envoi de documents.